

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ

CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS -EAU (CEP-O)



**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT DANS LA VILLE DE KINSHASA (PAAEPA)**

**TERMES DE REFERENCE DE RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALISTE EN
SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL (SST/OHS) POUR LE COMPTE DE LA
CEP-O**

Octobre 2025

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISÉES.....	3
1.1. CONTEXTE.....	4
1.2. JUSTIFICATION.....	4
2.1. OBJECTIF DE LA MISSION	5
2.2. LIENS HIÉRARCHIQUES :	5
2.3. ATTRIBUTIONS ET TÂCHES	5
2.4. RAPPORTS À PRODUIRE	7
3. DUREE ET LIEU DE LA MISSION	7
4. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES.....	7
5. DUREE ET LIEU D'AFFECTATION	8
6. CRITÈRES DE PERFORMANCES CLÉS.....	8
7. INTRANTS FOURNIS PAR LE CLIENT	8

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISÉES

BM	:	Banque Mondiale
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CES	:	Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale
CEP-O	:	Cellule d'exécution des projets - Eau
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DDC	:	Dossier de Demande de Cotations
EAS/HS	:	Exploitation et Abus Sexuel / Harcèlement sexuel
EPI	:	Equipement de Protection Individuelle
ESIRT	:	Environmental and Social Incident Response Toolkit (Rapports sur les incidents/accidents)
HSE	:	Hygiène, Sécurité et Environnement.
QHSE	:	Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement.
ISO	:	International Organization for standardization
MRHE	:	Ministère des ressources Hydrauliques et Electricité
MS	:	Micro Soft
NES	:	Norme Environnementale et Sociale du CES
IDA	:	International Development Association / Association internationale de développement
PAAEP	:	Projet d'Assainissement et d'Accès à l'eau potable
PTBA	:	Plan de Travail et Budget Annuel.
RDC	:	République Démocratique du Congo
REGIDESO	:	Régie de distribution d'eau en République Démocratique du Congo
SST	:	Santé et sécurité au travail
VBG	:	Violence basée sur le Genre

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALISTE EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (SST)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**1.1. CONTEXTE**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, sont en train de préparer un nouveau projet intitulé « Projet d'Amélioration d'Accès à l'Eau Potable et Assainissement à Kinshasa (PAAEPA) ».

Les Objectifs de Développement du Projet (ODP) provisoires sont :

- ✓ d'améliorer l'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans les zones mal desservies de la ville de Kinshasa, et
- ✓ de renforcer les capacités des institutions clés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

De façon provisoire, le projet est basé sur trois composantes ci-après :

Composante 1 : Programme National EHA, Réformes de Gouvernance, Soutien aux opérateurs

Composante 2 : Augmentation de l'accès à l'EHA et mobilisation du secteur privé

Gestion et coordination du Projet

En attendant la finalisation de toutes les étapes de la préparation et l'entrée en vigueur pour la mise en œuvre des activités du projet, les présents termes de référence sont élaborés dans le but de recruter un consultant individuel spécialiste en assainissement et hygiène pour assister le projet et en particulier la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa à la mise en œuvre des activités du volet « Assainissement » du projet PAAEPA.

1.2. JUSTIFICATION

Le projet vise à déployer à plus grande l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à base renouvelable dans les sites ciblés dans les zones d'intervention de la Banque mondiale, tout en renforçant les capacités des institutions publiques.

Le projet couvre les parties Ouest et Est de la ville province de Kinshasa.

Il sied de signaler que les travaux dans le cadre du Projet se réaliseront dans des espaces publics, qui sont des zones occupées par les actifs fruitiers et agricole ainsi que des populations. Dans ces conditions, il n'est pas exclu de rencontrer des problèmes liés à l'évaluation des risques environnementaux et sociaux y afférents. Par ailleurs, au cours des travaux, des nuisances ou des erreurs de manipulation d'engins peuvent être à l'origine de la dégradation de la biosphère.

Au regard du nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale en vigueur depuis octobre 2018, le nouveau projet a été classifié Projet à "**Risque élevé**" sur le plan environnemental et social conformément au Nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale tenant compte de :

- Le type, l'emplacement, la sensibilité et l'échelle du projet ;
- La nature et l'ampleur des risques environnementaux et sociaux potentiels et les impacts qui seront générés pendant la mise en œuvre du projet PAAEPA ;

- D'autres domaines de risque qui peuvent être pertinents de mesures d'atténuation sociale et résultats, en fonction de la mise en œuvre du projet et le contexte dans lequel le projet PAAEP est développé notamment le contexte sécuritaire, des risques liés aux délocalisations involontaires des personnes, des VBG, des pollutions de l'environnement, des risques liés à la biodiversité, etc...
- Le CES décrit l'engagement de la Banque à promouvoir le développement durable à travers une politique et un ensemble de normes environnementales et sociales (NES) conçues pour appuyer les projets des pays emprunteurs dans le but de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée.

En ce qui concerne les risques d'EAS/H, le projet a été aussi évalué à risque élevé.

2. MANDAT DU SPÉCIALISTE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

2.1. Objectif de la mission

En tant que membre de l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet (CEP-O), le Spécialiste en Santé et Sécurité au Travail est placé sous l'autorité du Coordonnateur de la CEP-O à qui, il rend compte de ses activités. Il exerce toutes les activités relatives à la programmation dans le cadre du projet et il est chargé de mettre en œuvre et de superviser les politiques et pratiques relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail relatifs au projet PAAEPA.

2.2. Liens hiérarchiques :

Le/la Spécialiste en Santé et Sécurité au Travail (SST) est placé sous l'autorité du Coordonnateur et en étroite collaboration avec le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social et l'Experte en EAS - HS.

2.3. Attributions et tâches

La Coordination générale du projet est placée sous la responsabilité du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (MRHE).

Le/la Spécialiste en Santé et Sécurité au Travail (SST) devra, sous l'autorité du Coordonnateur de la CEP-O :

- Veiller au respect de la réglementation nationale et internationale en matière, santé et sécurité au travail et santé et sécurité des populations en vigueur en République Démocratique du Congo y compris le Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale, précisément les NES 2 et 4 ;
- Identifier, évaluer, proposer des mesures de préventions et suivre les risques professionnels sur les chantiers (érosion, glissements, engins, travaux en hauteur, espaces confinés, poussières, bruit, etc.).
- Identifier, évaluer et proposer des mesures de préventions pour les risques liés à la santé et la sécurité des populations.
- Développer, mettre en œuvre et suivre les politiques, procédures et normes de SST
- Organiser des sessions d'induction, de sensibilisation et de formation SST pour les ouvriers, superviseurs, visiteurs, partenaires locaux et relais communautaires.
- Identifier le besoin en EPI spécifiques aux tâches et Promouvoir le port des EPI,
- Procéder au balisage des chantiers.
- Promouvoir la gestion des installations sanitaires séparées.

-
- S'assurer de la présence des extincteurs et kits médicaux aux endroits adéquats sur tous les sites.
 - Élaborer la stratégie de prévention des accidents, incidents, maladies professionnelles et promouvoir une culture de sécurité ;
 - Accompagner la CEP-O et le personnel de l'Entrepreneur à réaliser une session de sensibilisation SST aux travailleurs pour chaque travail en cours ;
 - Élaborer et mettre en œuvre le Plan de gestion SST adapté au site/projet ;
 - Réaliser à des intervalles réguliers des inspections et audit de santé et sécurité au travail sur tous les chantiers de travaux de la CEP-O ;
 - Superviser et/ou inspecter tous les sites de travaux sur lesquels les Entrepreneurs entreprennent les activités dans le cadre de leurs Contrats, afin de vérifier que les Entrepreneurs se conforment aux exigences SST ;
 - Accompagner les entreprises dans la réponse aux accidents et quasi-accidents en suivant la procédure ESIRT de la BM et en s'assurant que des enquêtes (investigations) adéquates sont menées, que les causes profondes sont identifiées et qu'un plan d'action correctif est établi pour clôturer toutes les déviations identifiées lors des enquêtes. S'assurer également que les compensations sont payées conformément à la législation en vigueur ;
 - Tenir un registre des accidents/incidents, et assurer le reporting à la CEP-O et à la Banque. Aussi utiliser les leçons apprises des incidents dans les séances de sensibilisation dans les équipes
 - Suivre et mettre à jour les indicateurs SST (taux de fréquence, gravité, etc.) ;
 - Assurer la conformité avec la réglementation en vigueur (Code du travail, normes ISO 45001 :2018, 9001 etc.) ;
 - Contribuer à l'intégration des clauses Santé et Sécurité au Travail dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou Dossier de demande de cotations (DDC) ainsi que dans le contrat des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.), conformément à la législation nationale et au Nouveau CES ;
 - Collaborer avec les autorités locales (Inspection du Travail, CNSS, etc.) si nécessaire ;
 - Participer à l'élaboration du PTBA du PAAEP ;
 - Veiller à la mise en œuvre des recommandations relatives aux aspects de Santé et Sécurité au Travail (SST) des rapports de missions de supervision de la Banque Mondiale ;
 - Produire des rapports hebdomadaires rendant compte du respect ou non des prescriptions liées aux aspects de Santé et Sécurité au Travail pendant l'exécution des travaux ;
 - Réaliser une évaluation mensuelle de la performance liée aux aspects de Santé et Sécurité au Travail des différents sites des travaux du PAAEPA ;
 - Assurer toute autre tâche relevant de ses compétences.
 - Elaboration des formulaires d'identification des risques et mesure de prévention pour tout nouveau site et nouvelle tâche.
 - Elaboration des plans de gestion SST adaptés aux différents sites et entreprises.
 - Suivre les accident et incident SST selon la procédure ESIRT de la BM et Elaboration des registres des accidents/incidents, formations et plaintes.
 - Production des rapports périodiques de suivi SST (hebdomadaires, mensuels, trimestriels).
 - Production des rapports d'inspection SST hebdomadaire de tous les sites avec un registre à jour des non-conformité et actions correctives.
 - Produire les minutes des sessions de sensibilisation et formations avec les listes de présence dûment élaborée et signe par tous les participants.
 - Recommandations pour l'amélioration continue des pratiques SST.

- Inspection hebdomadaire du stock des EPI et s'assurer que la qualité répond au standard pour chaque type de travail

2.4. Rapports à produire

Le/la Spécialiste en Santé et Sécurité au Travail produira les rapports hebdomadaire, mensuels, trimestriels et annuels de sa mission et les transmettra au Coordonnateur National de la CEP-O.

3. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le/la Spécialiste en Santé et Sécurité au Travail (SST) signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de la CEP-O.

4. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Éducation :

- Diplôme universitaire en sciences sociales : sociologie, en santé et sécurité au travail, hygiène industrielle, santé publique, environnement, anthropologie, travail social, science politique, droit, communication sociale ou disciplines connexes.
- Maîtrise ou formation spécialisée en sujets sociaux, gestion de risques SST, HSE, QHSE ou connexes.
- Spécialisation en gestion des risques, hygiène/sécurité ou équivalent (atout).
- Certification ou connaissance du système de gestion de santé et sécurité au travail ISO 45001 : version 2018.
- Certificat en Nebosh santé et sécurité au travail
- Certificat en premier secours (First aid)
- Certificat en enquête et investigation des accident

Certificat en évaluation et prévention des risques professionnels en Santé et Sécurité au Travail (SST)

Expérience professionnelle générale :

- Minimum 5 ans d'expérience vérifiable en gestion SST, évaluation et mitigation des risques professionnels, idéalement sur des projets multilatéraux ou de génie civil.
- Expérience dans l'élaboration/révision de plans de gestion SST, obtention de licences, suivi de contrats de travaux, et gestion d'équipes SST.

Compétences :

- Maîtrise avancée de MS Office (Word, Excel, Project, PowerPoint).
- Solides compétences interpersonnelles, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire, sous pression et sans supervision permanente.
- Excellente communication orale et écrite, capacité à adapter le style à différents publics.
- Maîtrise souhaitable de l'anglais (niveau intermédiaire ou élevé).
- Disponibilité pour des déplacements fréquents sur les sites du projet.

Connaissances spécifiques :

- Bonne connaissance de la législation congolaise en SST, des normes de la Banque mondiale (NES 2 et 4), et travail des enfants, travail forcé).
- Capacité à interagir avec les organismes de crédit multilatéraux, entreprises privées, associations et autorités locales.

Expérience professionnelle spécifique :

- Expérience générale minimale démontrée de 5 ans dans des activités de gestion de risques Santé et Sécurité au Travail dans le secteur de BTP ;
- Avoir une expérience dans la mise en place de systèmes de management de la santé et sécurité au travail ;
- Avoir une connaissance approfondie de la législation nationale du travail (Code du travail) et des normes internationales en SST ;
- Avoir des Excellentes compétences en communication, formation et animation ;
- Avoir la maîtrise des outils informatiques (Excel, Word, logiciels de reporting SST) ;
- Avoir la capacité à travailler sur le terrain, sous pression, et avec des équipes multidisciplinaires ;
- Avoir des connaissances solides des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale, et en particulier les NES 2 et 4 du nouveau cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale ;
- Avoir une maîtrise parfaite du français, à l'écrit comme à l'oral ; la maîtrise de la langue locale le Lingala est un atout.

5. DUREE ET LIEU D'AFFECTION

Le Spécialiste en Santé et Sécurité au Travail signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par la CEP-O. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la CEP-O. 220007, Route de Matadi, Centre de formation de la REGIDESO, Binza-Ozone, Kinshasa/Ngaliema

6. CRITÈRES DE PERFORMANCES CLÉS

- Respect des termes de références applicables à la mission ;
- Quantité et qualité des documents produits ;
- Suivi régulier et compte rendu au moins une fois par mois de la mise en œuvre des activités dans le plan d'action santé et sécurité au travail et alertes au Client en cas de non-respect des instruments de sauvegarde ou autres problèmes à évoquer, avec proposition de mesures correctrices et engagement proactive pour la résolution des problèmes ;
- Respect des délais d'exécution des tâches prescrites ;

Une collaboration active avec les autres agents de la CEP-O et parties prenantes au projet afin de faciliter la prise en charge et l'incorporation convenable des aspects santé et sécurité au travail dans tous les aspects du projet (termes de référence, contrats, suivi-évaluation, etc.). Les critères de performance plus spécifiques seront développés dans le cadre du contrat et complétés par des critères de performance annuelle selon les procédures incluses dans le Manuel d'Exécution du Projet, et ensuite ajustés au besoin en cas de renouvellement de contrat par avenant.

7. INTRANTS FOURNIS PAR LE CLIENT

La CEP-O fournira au Consultant :

- Les documents du projet PAAEP, les études et autres documents à caractère technique, économique et financier en rapport avec la mission ;
- Les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission ;
- Le bureau et les équipements de travail (ordinateur, mobilier de bureau, ...).